

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/55

Objet : Décision budgétaire Modificative n°3 (DM3)

L'an deux mille quinze, le 8 décembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du musée Apiland à Rousset, salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 décembre 2015

Date de convocation :
Le 6 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 20

En exercice : 20

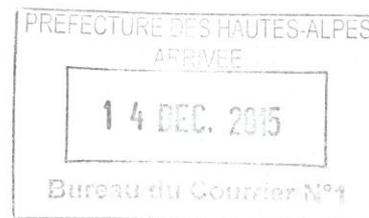
Membres présents
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL Président,
M. Marc VIOSSAT Vice-Président,
Mme Catherine SAUMONT Vice-Présidente,
M. Jean Pierre GANDOIS Vice-Président,
M. Jean BERNARD Secrétaire,
M. Christian DURAND Rapporteur du Budget,
Mme Carole CHAUVET Membre du Bureau,
Mme Valérie ROSSI Membre du Bureau,
M. Marc AUDIER suppléant de Mme Chantal EYMEOD Membre du Bureau,
M. Pierre VOLLAIRE Conseiller syndical,
M. Daniel BOSQUET suppléant de Mme Valérie GRENARD Conseiller syndical,
M. Robert FRAYSSINE Conseiller syndical,
Mme Bénédicte FEROTIN Conseillère Syndicale,
M. Jean CONREAUX Conseiller Syndical,



Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités : M. Gilles VOLLAIRE (CD 05) ; M. GAMBAUDO, Maire de Pontis ; M. Alain ZURBACH, EDF ; M. Guy KLETTY, Maire de St Vincent les Forts, M. Roger MASSE, Maire de La Bréole et Conseiller Départemental des Alpes de Haute Provence ; M. GLEVAR CDV 05 ; M. BOUCHACOURT CCI 05, M. Bernard ADAM CSLG, Mme Michèle SCHILLING Communauté de communes de l'Embrunais, Mme C PRVULOVIC, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon

Etaient excusés :

Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie GRENARD, Mme Marine MICHEL, M. Christian HUBAUD, M. Arnaud MURGIA, Mme Bernadette SAUDEMONT, M. Marcel CANNAT, Mme GARCIN EYMEOD

Exposé des motifs :

M. le Rapporteur du Budget indique qu'en cette fin d'exercice budgétaire, des ajustements sont à effectuer pour pouvoir payer certaines factures sur les lignes d'opération auxquelles elles correspondent. Ce principe permet de conserver la meilleure lisibilité budgétaire, qui sera notamment valorisée dans le cadre de l'élaboration prochaine du compte administratif 2015.

- En section d'investissement, il s'agit d'intégrer la mission de contrôle technique sur le programme « plages publiques ». Le montant de ce marché était effectivement inclus dans le budget initial. Cependant, le travail annexe de préparation réalisé en régie par les agents du S.M.A.D.E.S.E.P. (qui aurait pu être mandaté sur l'opération 059) a entraîné un dépassement qui aujourd'hui ne permet pas d'honorer cette dernière facture sur cette opération. Il est ainsi proposé de basculer 1 520 € de l'opération 059 (Aménagement des sites nautiques) vers l'opération 076 (Aménagement des plages publiques).

